



29.04.2008

Avant toute chose, sachez que pour la CFDT, rien n'est à exclure dans ce dossier notamment ce type d'action pour la mobilisation.

Ainsi que nous l'avons déjà dit et précisé à Montpellier, la perte régulière d'activité dans l'entreprise est une menace tout aussi importante et sérieuse pour l'emploi et les salariés que l'inconséquence de certains dirigeants.

Il serait socialement irresponsable, de laisser à notre tour, la situation continuer à se dégrader. C'est pourquoi nous avons, avec d'autres Organisations Syndicales, déclenché l'expertise.

Fort de ses conclusions, et en complément de nos travaux, nous nous évertuerons à faire évoluer les transformations nécessaires de sorte qu'elles puissent garantir l'emploi de demain tout en prenant en compte celui d'aujourd'hui.

Nous comprenons votre impatience et la difficulté du quotidien à vivre dans ces conditions. Nous comprenons également le souhait d'exprimer la colère face à une décision découlant d'une situation où aucun d'entre vous n'a démérité, bien au contraire. Mais une réaction mal préparée, mal appropriée, mal conduite et non suivie serait à l'avantage de l'entreprise, qui a d'ores et déjà probablement provisionné financièrement la journée perdue dans ses comptes, et non à celui des salariés.

Il ne s'agit pas de « faire un coup », qui comme vous l'avez vu avec ceux qui l'ont fait pour le CEC du 20 février, malgré la présence de la presse, est resté sans le lendemain. Si un combat doit avoir lieu, il doit s'inscrire dans la durée, car il est impératif d'être efficace pour établir un rapport de force permettant d'aboutir dans nos revendications.

Il convient donc de patienter encore, malgré la difficulté et la pression, jusqu'au CEC du 14 mai et la restitution des premières conclusions.

Si la CFDT tend vers ce type d'action, elle fera plus que la soutenir, elle la déclenchera.

Toutes nos équipes, particulièrement conscientes de votre souffrance et des enjeux, sont mobilisées sur ce dossier pour le faire aboutir dans l'intérêt général des salariés et nos élus sont en disponibilité permanente pour chacun d'entre vous, afin de prendre également en compte les intérêts particuliers.

N'hésitez pas à les solliciter.